

Atelier Chorus Pro

Communauté de communes du massif du Vercors

Réunion d'information

16 décembre 2019



SOMMAIRE

1- Cadre

2- Création d'un compte

3- Saisie / dépôt d'une facture

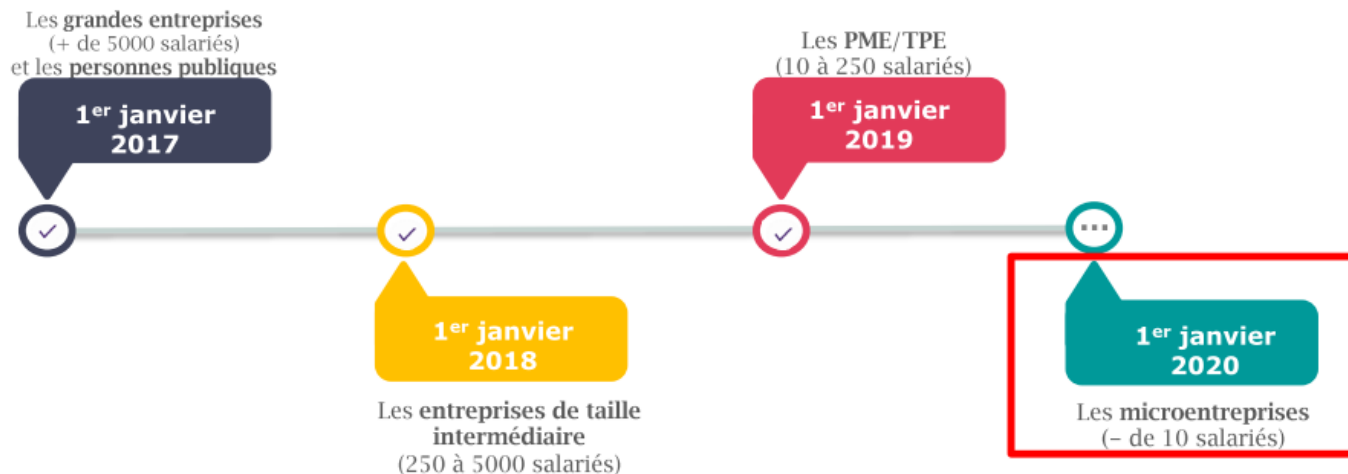
4- Suivi du traitement de vos factures sur Chorus

5- Traitement de vos factures en 2020 par la

CCMV et ses communes membres

1- Cadre

- ▶ **L'ordonnance du 26 juin 2014** relative au développement de la facturation électronique dispose que les factures adressées par les fournisseurs aux structures du secteur public doivent être dématérialisées.
- ▶ Pour les émetteurs de factures à destination du secteur public, le calendrier de mise en œuvre de cette obligation est progressif :



Depuis le **1^{er} janvier 2017**, l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics respectifs **sont dans l'obligation d'accepter toutes les factures électroniques** pourvu qu'elles soient déposées suivant les modalités prévues par l'ordonnance.

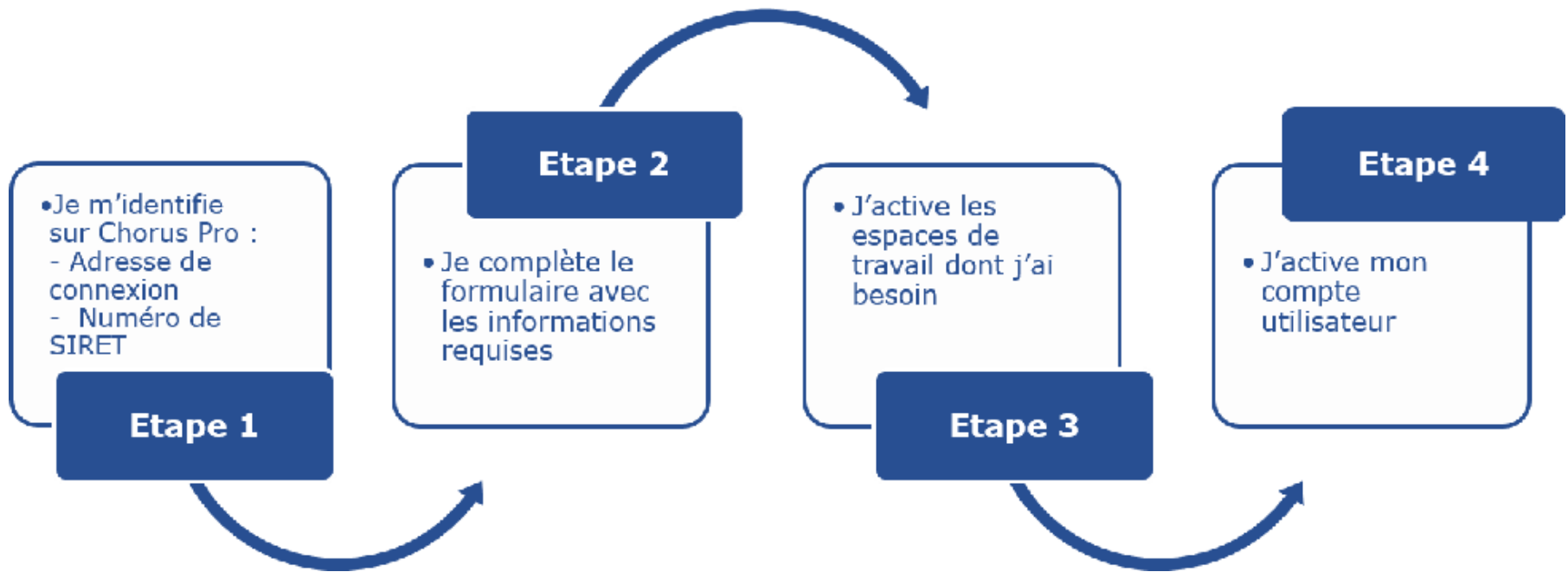
QU'EST-CE QUE CHORUS PRO ?

Une solution informatique dénommée Chorus Pro accueille vos factures et se charge de les acheminer vers le bon destinataire.

Avantages :

- transparence du circuit de traitement des factures (dépôt, visa du service fait, mandatement, ordonnancement, traitement par la DGFIP)**
- permet le datage réel du départ du délai global de paiement (20 jours collectivité +10 jours DGFIP)**
- Moins de papier et d'archivage, moins d'affranchissement.**

2- Création d'un compte



Connectez-vous à Chorus Pro

Pour vous connecter à Chorus Pro, tapez dans le navigateur de votre choix (qui se doit d'être à jour) l'adresse : <https://chorus-pro.gouv.fr>

Créez votre compte et votre structure :

Liens premiers pas sur Chorus Pro pour les émetteurs de factures

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/documentation/premiers-pas-sur-chorus-pro-pour-les-emetteurs-de-factures/>

3- Saisie / dépôt de factures

3.1 Saisie de la facture sur le portail

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/07/AIFE-Fiche-pratique-Saisir-une-facture-2.0.pdf>

3.2 Dépôt de la facture(PDF) sur le portail

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/07/AIFE-Fiche-pratique-D%C3%A9poser-une-facture-2.0.pdf>

4- Suivi du traitement de vos factures

ACCUEIL CONNECTÉ ACTIVITÉS DU GESTIONNAIRE ENGAGEMENTS FACTURES À VALIDER FACTURES DE TRAVAUX FACTURES ÉMISES
FACTURES REÇUES MÉMOIRES DE FRAIS DE JUSTICE RACCORDEMENTS EDI ET API SOLLICITATIONS ÉMISES SOLLICITATIONS REÇUES
SUIVI DES FLUX MON COMPTE

Synthèse Rechercher Tableau de bord Informations du fournisseur Liste fiscale Archives **Consulter**

SUIVI DU TRAITEMENT

Numéro 17726
de la
demande :

Etat : Mise à disposition comptable

Mode de dépôt : Dépôt portail
PDF non signé

HISTORIQUE D'ÉTAT

Date de passage	Etat	Utilisateur	Structure/Service	Commentaire
22/11/2019	Mise à disposition comptable	Traitement AUTOMATIQUE	HELIOS	62.79
31/10/2019	Mise à disposition du destinataire			
31/10/2019	Déposée	LAURENT BONHOMME (bricovillard@gmail.com)	SARALAM	
31/10/2019	Brouillon	LAURENT BONHOMME (bricovillard@gmail.com)	SARALAM	

HISTORIQUE DES ÉVÉNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Date	Événement	Structure/Service	Commentaire
------	-----------	-------------------	-------------

HISTORIQUE DES ACTIONS UTILISATEUR

Date et Heure	Type d'action	Utilisateur	Structure/Service
---------------	---------------	-------------	-------------------

5- Traitement de vos factures en 2020 par la CCMV et les communes

- **Jusqu'au 31/12/2020 : factures papier tolérées avec un traitement égal jusqu'en juillet 2020 puis traitement prioritaire des factures Chorus.**
 - **Envoi systématique d'un courrier par la collectivité vous demandant de transmettre vos factures pas Chorus.**
- 👉 Ce qui est mis en place par les collectivités du plateau n'est pas la règle générale !**